

Bonjour! Je m'appelle Mert Berkay Uçan et je suis le Président de l'Assemblée Générale pour le MFINUE 2010. C'est ma quatrième année dans le club MUN et MFINUE 2010 est ma quatorzième conférence. Je suis un élève de onzième au Lycée Saint - Joseph et j'ai le grand honneur d'être le PAG de cette première conférence francophone organisée en Eurasie. Je souhaite la bienvenue à tous les participants de la conférence et j'espère que MFINUE 2010 sera une expérience inoubliable pour tous !

Bonjour tout le monde et bienvenue à notre conférence ! Je m'appelle Selin Soyupak et je suis élève au Lycee Saint -Joseph en 11e. La conférence pour laquelle on se prépare depuis très longtemps est enfin là ! Pendant le MFINUE 2010, je serai la Vice-présidente de l'Assemblée Générale et la Présidente du Comité d'AG III, le Comité de l'Environnement. Je vous souhaite à tous une magnifique conférence !



SOUVENIR !

Bonjour, je m'appelle Haldun Anil et serai le Secrétaire-Général du MFINUE 2010. Je suis sûr que tous les débats qui auront lieu pendant les trois jours qui suivront seront très fructueux grâce à l'intérêt des sujets, à la motivation des délégués et aux résolutions efficaces. Le thème de la conférence sera *Le Monde en Conflit* pour cette session du MFINUE. Je souhaite que vous emportiez des souvenirs mémorables du Modèle Francophone International des Nations Unies 2010.

Je m'appelle Meltem Akalp et je serai la Députée Secrétaire-Général du MFINUE 2010. Cette année sera ma troisième au sein du club MUN. Je serai responsable des transports et des comités de l'Assemblée Générale. Je ne doute pas que la conférence MFINUE 2010 sera une expérience très belle pour nous tous et que chacun aura la chance d'exprimer librement son avis sur les sujets débattus dans les comités. Je vous souhaite trois jours inoubliables pendant le MFINUE 2010 !



Je suis une élève de terminale au lycée américain d'Uskudar. J'ai l'honneur de vous servir en tant que Députée Secrétaire Générale pendant la première session du MFINUE, qui sera ma quinzième conférence. Le MFINUE va être spécial pour tous les participants parce qu'ils vont faire les débats en français ; la langue traditionnelle de la diplomatie et des relations internationales. Je souhaite que tous les délégués obtiennent une nouvelle perspective sur « Le Monde en Conflit » en s'amusant bien tout au long de la conférence.

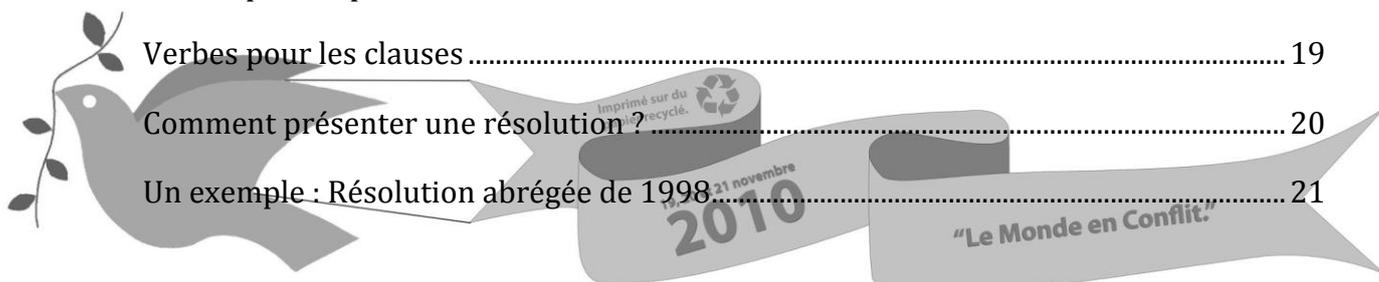
Imprimé sur du papier recyclé.

19, 20 et 21 novembre
2010

"Le Monde en Conflit"

Table des Matières

Lettre Thématique	5
Introduction	10
Les aptitudes au débat.....	11
Le MFINUE comme apprentissage de la négociation.....	11
Infos Générales.....	12
Règles Générales.....	12
Règles vestimentaires	12
Règles de comportement	12
Pancartes et Badges.....	13
Bloc-notes	13
Appareils électroniques	13
Nourriture, Alcool, Cigarettes	14
Ambassadeurs.....	14
La Médiathèque.....	14
Comment écrire un projet de résolution ?.....	17
Qu'est-ce qu'une résolution ?.....	17
Comment rédiger une résolution ?	17
Verbes pour le préambule.....	18
Verbes pour les clauses	19
Comment présenter une résolution ?.....	20
Un exemple : Résolution abrégée de 1998.....	21



Le parcours d'une résolution	23
Pendant les débats	27
Les règles générales à respecter pendant les débats formels	27
Le déroulement d'un débat formel	28
Comment s'exprimer pendant un débat formel	33
Lexique du débat formel	33
Points et motions	33
Terminologie	34
Formules à employer par les membres du forum.....	34
Exemple d'une résolution:	35
L'Etat Major du MFINUE '10	41
La Commission Exécutive du MFINUE '10	42
L'Equipe de Presse du MFINUE '10	42
Ecoles Participantes et leurs Délégations.....	42
Programme prévisionnel du MFINUE '10.....	45
Vendredi 19 novembre 2010	45
Samedi 20 novembre 2010	45
Dimanche 21 novembre 2010	46
NOUS ESPERONS VOUS REVOIR L'ANNEE PROCHAINE !.....	46





Lettre Thématique

Le monde en conflits: Pourquoi le MUN francophone souhaite-t-il s'y pencher ?

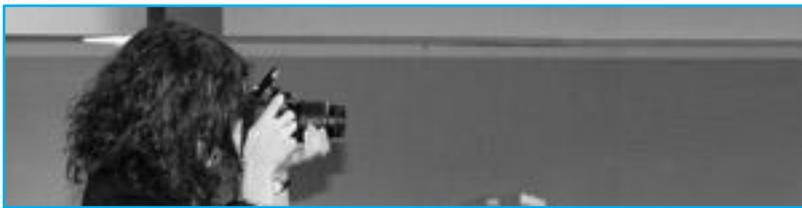
Notre première conférence **MFINUE 2010**, organisée au lycée Saint-Joseph d'Istanbul, se devait de porter sur un sujet prégnant de l'actualité, pour lequel nous devons trouver des solutions urgentes. Les conflits armés sont malheureusement monnaie courante ! Néanmoins, chaque état se doit de protéger ses citoyens. Il n'y a que trop de vies humaines emportées par les guerres ; il n'y a que trop d'hostilités entre les peuples, trop d'animosités ressenties dans ce monde en rupture!

Les Nations Unies se battent... pour trouver de nouvelles issues aux tourments quotidiens de ce monde désuni. Elles doivent guérir des souffrances les plus graves, apporter des solutions, là où les états seuls échouent. Ouvrir une voie possible vers un dénouement heureux n'est guère évident.

Lors qu'il nous a fallu trouver un thème fédérateur, pour lequel nous devons nous battre autrement, les conflits nous ont donc paru être ce sur quoi nous devons unir nos forces. Le Modèle des Nations Unies, représenté avant tout par ces jeunes impliqués dans le monde d'aujourd'hui et de demain, ne peut tolérer de voir des peuples s'entretuer.

Tout adolescent des années 2010 a conscience qu'il est nécessaire de dépasser les incohérences et les idées reçues de chaque pays, entretenues au fil de l'histoire. Aucun adolescent ne peut rêver d'un monde en conflits dans lequel il ne pourrait envisager qu'un avenir incertain. Il suffit d'observer une carte du monde pour voir émerger sur divers continents des zones d'ombres, touchant à la fois, l'Amérique du Sud, le Caucase, le Moyen-Orient, L'Afrique, l'Asie... Pourtant, tout peuple mérite de vivre en paix.





A l'heure d'aujourd'hui, où l'éducation et les nouvelles technologies aident à mieux appréhender l'autre et à le respecter davantage, il nous semble incroyable que des centaines de conflits déchirent les peuples, coûtant des centaines de milliers de vies innocentes.

Mais il n'y a pas que les guerres actuelles qui sont à envisager. Nous devons également penser à celles qui pourraient se déclarer dans un avenir proche : Prenons le cas de l'eau. Si nous sommes habitués à la voir couler du robinet d'un simple geste, l'«or bleu» devient un enjeu géopolitique essentiel. L'eau est un élément vital, ce qui n'est pas le cas du pétrole par exemple, important pour l'économie mais pas indispensable au maintien de la société. Au delà du stock d'eau, avec la pollution croissante des ressources, la qualité aussi devrait devenir une source de convoitises entre Etats et de conflits potentiels.

Il nous a donc semblé important de porter notre attention sur les conflits armés qui sévissent dans de multiples régions, comme en Afghanistan, au Moyen-Orient, ou au Zimbabwe. Mais Il était également impératif d'envisager ce qui pouvait être source de nouveaux conflits : l'eau en l'occurrence, mais aussi l'utilisation du nucléaire, ou le pillage en ressources quasi institutionnalisés dans certaines régions du monde, comme en Amazonie.

Poussées par la pauvreté, l'espoir d'une vie meilleure et un discours politique sur les richesses de l'Orient, des masses de populations sont descendues des hauts plateaux boliviens, péruviens ou équatoriens. Une forte population issue des basses terres, des métis, des blancs, éleveurs, chasseurs et pêcheurs, entrepreneurs, chercheurs d'or, exploitants de bois participent à l'exploitation des ressources de l'eldorado amazonien. Cette pression sur les terres, dont ces peuples ont été les premiers à ressentir la violence, prend des dimensions internationales quand des multinationales s'intéressent aux sous-sols et à la biodiversité.





Le pétrole, les minerais, mais aussi le potentiel hydroélectrique, les ressources génétiques de la faune et de la flore tropicale ont, petit à petit, fait de l'Amazonie une vaste zone d'exploitation au profit de grands groupes et au nom du profit et du développement des Nations. Là, aussi, il y a source de conflits dans les années à venir, et il nous semblait évident de traiter ce point dans une des commissions.

Les conflits avec ces multinationales qui tentent "d'acheter" à vil prix des pseudo-droits de concession aux indigènes, qui s'installent sans aucun contrôle ni accord préalable dans des régions habitées par des Indiens pour prospector les sols et préparer une future exploitation des gisements, ces conflits donc, font entrer de plain-pied les Indiens dans la modernité par le pire des chemins : la violence. Destruction de la forêt, pollution des eaux, disparition du gibier, corruption, déplacement des populations, pillage des ressources, menaces... Voilà ce pour quoi nous souhaitons nous réunir, tenter de réfléchir ensemble, afin d'apporter des solutions tangibles.

De même, les conflits engendrent une quantité affolante de failles et d'incohérences, de violences incroyables perpétrées sur des enfants ou des femmes. Prenons l'exemple des enfants-soldats : L'utilisation d'enfants dans des conflits armés n'est pas un phénomène nouveau. Leur recrutement dans les groupes armés est sans doute aussi ancien que la guerre elle-même depuis le recrutement d'enfants-soldats à Sparte au IV^{ème} siècle avant JC jusqu'aux kamikazes juvéniles japonais de la deuxième guerre mondiale, en passant par les compagnies de cadets de Louis XIV et plus récemment pendant la guerre Iran-Irak, les guerres de Libération africaine, la révolution culturelle chinoise, le conflit en Irlande du Nord, en Colombie, en Palestine... Mais le phénomène a pris une toute nouvelle ampleur depuis le début des années 2000. La conflictualité contemporaine, en effet, de nature plus intra-étatique qu'interétatique, autant que la prolifération des armes légères post-guerre froide, faciles à transporter et à utiliser pour un enfant, a non seulement induit un glissement des cibles militaires à des victimes civiles mais elle a surtout modifié la démographie des forces combattantes en favorisant la participation des femmes et des enfants.





Cela inclut également les enfants qui occupent ses fonctions de combattant, de mineur ou démineur, d'éclaireur, d'espion, de porteur, de coursiers, de gardes, de sentinelles, de cuisiniers, d'esclaves sexuels pour les jeunes filles, d'esclaves domestiques, etc. qu'ils aient été recrutés de manière volontaire ou forcée. Comment se peut-il que nous restions bras croisés devant tant d'horreurs ?

Les Nations-Unies ont pour mission de garantir la paix, de poser des limites, et de faire réfléchir, tout en proposant des solutions, pensées communément. Le Modèle des Nations Unies suit ce chemin, souvent périlleux, accidenté, douloureux, préparant les jeunes du XXIème siècle à sauvegarder les valeurs essentielles du droit et du respect de chaque peuple de vivre en paix.

Notre conférence MFINUE 2010 a choisi de réunir des lycéens de divers pays, pour que la Paix soit la préoccupation de ces jeunes adultes en devenir, que la paix devienne un véritable objectif commun.

Jean-Michel DUCROT
Directeur de la Conférence

Haldun ANIL
Secrétaire-Général



Qu'est-ce que le MFINUE ? A quoi sert une conférence francophone MUN ? Qu'est-ce qu'il faut savoir avant de participer à une conférence MUN? Quelles sont les règles de la conférence?



INTRODUCTION





Des questions d'ampleur internationale sont discutées pendant les conférences du MFINUE. Chaque délégué doit être capable de transmettre en un temps très court la position de son pays. Cela implique qu'il possède une connaissance suffisante des questions à débattre et des règles diplomatiques. Nous remercions le bureau du MFNU de nous avoir offert leur guide d'instruction où le présent guide a puisé de nombreuses informations.

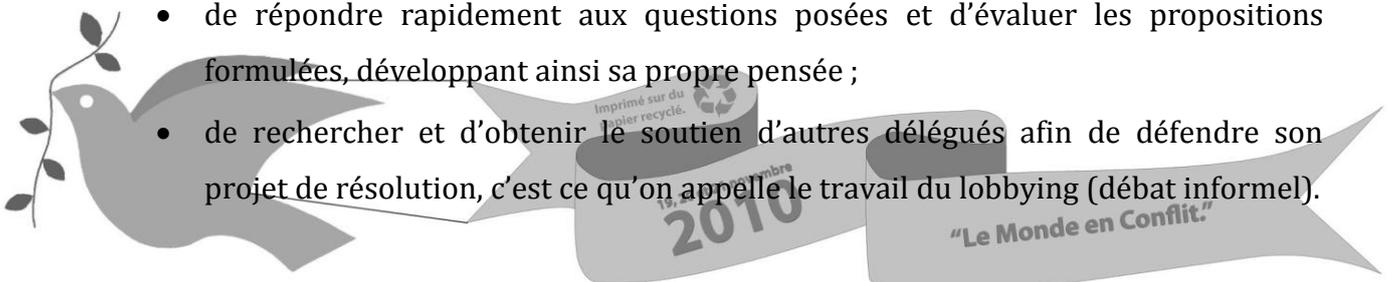
Les aptitudes au débat

- Aborder un problème et en définir les tenants et aboutissants ;
- Préférer la négociation à la confrontation;
- Œuvrer pour la conciliation et non la condamnation;
- Négocier et faire la médiation entre les parties concernées par des problèmes communs mais dont les interprétations et les solutions divergent ;
- Éviter toute rhétorique vaine ;
- Ne pas sacrifier l'intérêt d'une délégation au profit d'avantages personnels ;
- Rechercher des décisions consensuelles.

Le MFINUE comme apprentissage de la négociation

Un débat doit être une négociation au cours de laquelle chaque partie engagée recherche des solutions favorables à tous. Chaque partie doit travailler avec une bonne connaissance du sujet sans toutefois avoir écrit, au préalable, le scénario de la négociation. Le délégué doit être capable :

- de répondre rapidement aux questions posées et d'évaluer les propositions formulées, développant ainsi sa propre pensée ;
- de rechercher et d'obtenir le soutien d'autres délégués afin de défendre son projet de résolution, c'est ce qu'on appelle le travail du lobbying (débat informel).





Infos Générales

Pour que la conférence fonctionne bien, il est important que tous les participants obéissent à quelques règles générales qui vont être énumérées ci-dessous. De plus, veuillez parcourir le reste de ce guide afin d'y trouver des informations concernant les activités de la conférence.

Règles Générales

Règles vestimentaires

Il est important de savoir que le MFINUE est une simulation de l'ONU. Cela veut donc dire que tous les participants doivent s'habiller d'une manière professionnelle et appropriée. Ainsi, des vêtements formels sont obligatoires pour tous les participants.

Jeans, t-shirts, tennis (par ex: Converse), vêtements symboliques ne sont pas permis pendant la conférence.

Les garçons doivent porter des cravates tout au long de la journée et doivent porter leurs vestes pendant qu'ils font des discours. Les filles peuvent choisir entre des jupes et des pantalons mais il faut à nouveau que leurs vêtements semblent professionnels et présentables.

Ceux qui n'obéissent pas à cette règle sont avertis une première fois. Au cas où le problème continuerait, leurs conseillers seraient contactés et ils pourraient être renvoyés de la conférence.

Règles de comportement

Comme les participants représentent le personnel de l'ONU, ainsi que leurs écoles, chacun doit se comporter d'une façon professionnelle et appropriée. Les participants peuvent être renvoyés s'ils ne respectent pas les règles de la conférence.

La langue officielle de la conférence est le français. Par conséquent, tous les participants doivent parler français tout au long de la conférence.



Pancartes et Badges

Pendant les inscriptions, chaque conseiller recevra les pancartes et les badges de leurs délégués. Les frais de remplacement pour les pancartes et les badges sont de 5€. Les frais de remplacement pour les pancartes d'Assemblée Générale (une par délégation) sont de 50€. En ce qui concerne les pancartes des délégués, ces pancartes sont la propriété de la conférence et chaque école est responsable de rendre ses pancartes d'AG à la fin de la conférence.

Tous les participants doivent porter leurs badges tout au long de la conférence. Sans leurs badges, les participants ne seront pas admis dans le campus.

Bloc-notes

A son arrivée, chaque participant(e) recevra un classeur qui contiendra ce guide, une pancarte, un bloc-notes, un bloc-notes pour les messages, un stylo et un badge. Le bloc-notes sert à prendre des notes pendant la conférence. Le petit bloc-notes sur lesquels des messages peuvent être écrits sert de moyen de communication entre les délégués et entre les délégués et la présidence de leur comité.

Les messagères n'accepteront que les messages officiels donnés par la conférence. Avant de remettre ses messages, les messagères les contrôleront pour vérifier s'ils concernent bien la conférence. Seuls les messages adressés aux présidents ne seront pas contrôlés. Tous les messages doivent être écrits en français.

Appareils électroniques

Les portables doivent être éteints ou mis sur silencieux au cours de la conférence.

- Les ordinateurs portables ne peuvent être utilisés que pendant le débat informel (lobbying). Les délégués sont encouragés à apporter des clés USB. Cependant, la conférence n'est pas responsable des clés perdues.



Nourriture, Alcool, Cigarettes

Pendant la conférence, deux déjeuners seront offerts à tous les participants. En outre, du café, des biscuits, etc. seront fournis pendant les pauses dans les comités. La nourriture prise pendant ces pauses ne peut plus être consommée pendant les sessions.

La consommation d'alcool et de cigarettes n'est pas permise sur le campus de Saint-Joseph. De plus, les participants ne seront pas autorisés à quitter le campus donc la consommation de ceux-ci n'est pas permise pendant toute la conférence. Le Secrétariat-Général a le droit de renvoyer des participants s'ils n'obéissent pas à ces règles.

Ambassadeurs

Chaque pays a un ambassadeur dans un des trois comités d'Assemblée Générale. L'ambassadeur d'une délégation doit être absolument présent pendant les trois jours de la conférence.

Pendant la cérémonie d'ouverture, chaque ambassadeur devra délivrer un discours expliquant la position de leur pays sur les sujets de la conférence. Les discours ne peuvent dépasser une minute. Pendant le débat informel (lobbying), les ambassadeurs pourront sortir de leurs comités avec l'accord de leur président.

La Médiathèque

La médiathèque est réservée aux conseillers. Les délégués ne peuvent donc pas entrer dans cette salle. Des ordinateurs seront disponibles pour les conseillers. Les panneaux de contrôle seront installés là.



Qu'est-ce qu'une résolution ?
Comment puis-je écrire une réso
? Quels verbes peut-on utiliser
pour écrire une résolution ? A
quoi ressemble une résolution
complète ?



REDACTION

D'UNE RESOLUTION

Д.УИЕ ВЕЗОГЛТІОН





Comment écrire un projet de résolution ?

Qu'est-ce qu'une résolution ?

Avant la conférence, chaque délégué écrit un projet de résolution sur le sujet de son conseil. Une résolution est une déclaration officielle de l'ONU. Elle consiste en une seule et longue phrase, divisée en clauses. Dans la résolution, le délégué a su exprimer la pensée non du pays que le délégué représente mais de la majorité des États membres des Nations Unies.

Comment rédiger une résolution ?

- Une résolution est composée de deux parties distinctes, le préambule et les clauses.
- Qu'est-ce que le préambule d'une résolution ?
- Un préambule est la partie préliminaire, l'introduction de la résolution.
- Que doit-on écrire dans le préambule d'une résolution ?
- Le préambule sert à mettre en évidence les connaissances que le délégué possède sur le sujet :
 - Le délégué écrit les références à des résolutions déjà signées, à des conventions ratifiées, à des déclarations rédigées lors de conférences ;
 - Il donne des statistiques officielles, les plus récentes possible ; Il remercie les pays, les organisations ou les personnes qui ont travaillé sur le sujet ;
 - Il souligne les difficultés rencontrées lors de la mise en application du sujet ;
 - Il commence ses phrases de préambule en utilisant un des verbes ou adjectifs ci-dessous.





Verbes pour le préambule

Accueillant avec satisfaction	Désireux	Réalisant
Affirmant	Encouragé	Reconnaissant
Agissant	Espérant	Regrettant profondément
Alarmé par	Estimant	Réitérant
Approuvant	Etant aussi	Rendant hommage
Après avoir décidé	Exprimant	Renouvelant
Assuré	Exprimant sa (vive) préoccupation	Résolu
Attendant avec intérêt	Exprimant sa satisfaction	Sachant
Ayant à l'esprit	Félicitant	Se déclarant à nouveau préoccupé
Ayant étudié	Gardant à l'esprit	Se déclarant de nouveau
Ayant examiné	Gravement préoccupé	Se félicitant
Ayant présent à l'esprit	Louant	Se félicitant également
Ayant pris connaissance avec satisfaction	Notant	Se référant
Ayant reçu	Notant avec regret	Soucieux
Cherchant	Notant avec satisfaction	Souignant
Confiant	Observant	Souignant à nouveau
Conscient	Persuadé	Souignant en particulier
Considérant	Portant une appréciation positive	Tenant compte de
Constatant avec (une vive) préoccupation	Prenant en compte	
Convaincu	Prenant note	
Croyant	Préoccupé	
Déclarant	Profondément préoccupé	
Démontrant	Rappelant également	
Déplorant	Réaffirmant	

peuvent être utilisés à la fin de ces verbes les mots suivants :
aussi
en outre / de surcroît
également

- Que sont les clauses d'une résolution ?

Les clauses sont les dispositions particulières d'une résolution. Elles précisent de manière ordonnée ce que les Nations Unies sont prêtes à mettre en place.

- Que doit-on trouver dans les clauses de la résolution ?

Cette seconde question est sans nul doute la plus difficile à résoudre. Le délégué doit examiner la faisabilité de son projet qu'il s'agisse d'un nouveau sujet ou de la modification d'une résolution existante. Pour cela :

- Le délégué encourage, invite des pays à se joindre à une convention en la ratifiant ;
- Il propose, accueille favorablement, condamne toute nouvelle réforme ;
- Il soutient, se félicite, déplore la mise en place d'une nouvelle commission ;
- Il confirme, constate avec préoccupation ce qui est déjà existant ;



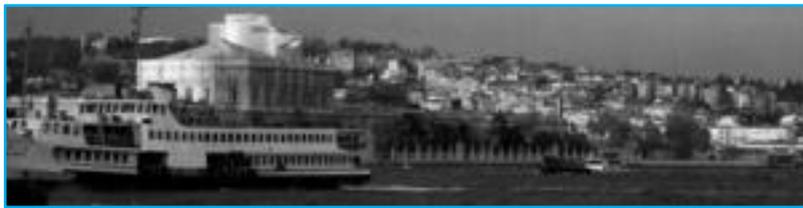
- Il commence ses clauses en utilisant un des verbes ci-dessous.

Verbes pour les clauses

Accepte	Déplore (vivement)	Propose
Accueille avec (une vive) satisfaction	Désigne	Proroge
Accueille favorablement	Encourage	Réaffirme
Adjure	Engage	Recommande
Affirme (solennellement)	Espère	Regrette
Appelle	Exhorte	Rend hommage
Apprécie	Exige	Se déclare vaincu
Approuve	Exprime sa gratitude	Se déclare prêt
Autorise	Exprime sa sérieuse préoccupation	Se déclare satisfait
Cherche	Félicite	Se félicite
Condamne (énergiquement)	Invite	Soutient
Confirme	Lance un appel	Transmet
Considère	Loue	
Constata avec préoccupation	Note	
Décide	Prend note avec préoccupation	
Déclare en conséquence	Presse	
Demande de nouveau	Prie (instamment)	
Demande instamment	Proclame	

peuvent être utilisés à la fin de ces verbes les mots suivants :
aussi
en outre / de surcroît
également





Comment présenter une résolution ?

L'entête de votre résolution doit donner certaines informations précises. Écrivez-les dans l'ordre proposé ci-dessous en mettant une ligne d'espace entre chaque information :

FORUM : Donnez le nom de l'assemblée dans laquelle vous allez débattre.

QUESTION : Écrivez le sujet de votre résolution.

PORTE PAROLE: Écrivez le nom de la délégation que vous représentez.

MEMBRES SIGNATAIRES: Ecrivez les noms des délégations qui ont signé votre résolution.

- Notez aussi que :
 - le nom du forum au début de la phrase doit être en italique,
 - le verbe introducteur de chaque phrase doit être souligné,
 - il y a une ligne d'espace entre chaque clause,
 - les clauses sont aussi numérotées,
 - les sous clauses débutent par a), b), c), etc.,
 - les sous sous clauses débutent par i), ii), iii), etc.,
 - les acronymes et les abréviations doivent être écrits en toutes lettres lors de leur première écriture dans la résolution,
 - chaque phrase du préambule se termine par une virgule, chaque clause se termine par un point virgule,
 - il n'y a qu'un seul point dans une résolution et il se trouve tout à la fin, aucun nom d'école ne doit apparaître sur la résolution.





Un exemple : Résolution abrégée de 1998

FORUM: Conseil des droits de l'homme

QUESTION: Handicap et vie quotidienne

PORTE PAROLE: Afrique du Sud

MEMBRES SIGNATAIRES: Bangladesh, Indonésie, Jordanie, Qatar, Pakistan

Le Conseil des droits de l'homme,

Définissant selon la Déclaration des droits des personnes handicapées du 9 décembre 1975, un handicapé comme étant une personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non,

Rappelant également qu'il existe deux formes de handicap : le handicap physique et le handicap mental,

Se référant aux statistiques des Nations Unies qui estiment qu'il existe dans le monde 600 millions au moins de personnes handicapées,

Reconnaissant l'efficacité des organisations non gouvernementales (ONG), comme l'association Handicap internationale, qui participent à la promotion des droits des handicapés,

Ayant pris connaissance avec satisfaction des 139 signataires et des 50 ratifications de la Convention des droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006 au siège de l'Organisation des Nations unies à New York et ouverte à la signature le 30 mars 2007,

1. Appelle les États non signataires à signer et ratifier la Convention des droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006 ;





2. Encourage les États à participer à des réunions annuelles, le 9 octobre, lors de la journée mondiale sur le handicap, aux côtés des États qui sont suffisamment informés, ou à des séminaires soutenant les droits des handicapés par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'Homme ;
3. Invite les États à prendre toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour éliminer la discrimination pratiquée par toute personne, organisation ou entreprise privée, sur les personnes handicapées ;
4. Accueille favorablement l'organisation de campagnes d'information (publicitaires, documentaires...), et de sensibilisation, avec l'aide d'associations et d'organisations sur la condition et les droits des personnes handicapées ;
5. Recommande aux États de prendre toutes les mesures nécessaires, afin d'abroger ou d'abolir les lois, règlements, habitudes et pratiques qui sont sources de discrimination envers les personnes handicapées ;
6. Demande à tous les États de fournir aux personnes handicapées des informations et des accessoires, financés par l'aide des pays développés, concernant les aides à la mobilité, les appareils, les accessoires et les technologies d'assistance;
7. Encourage les États développés à fournir, aux États moins développés, les équipements permettant l'insertion des handicapés dans les domaines sportifs, créatifs, culturels et les infrastructures déjà mises en place ;
8. Espère la révision et l'adaptation de l'architecture (pente, toilettes...) de tous les lieux publics ;

9. Décide de promouvoir le droit de chaque enfant et de surcroît chaque jeune handicapé à exprimer son point de vue en ce qui concerne son éducation et son orientation professionnelle.

Imprimé sur du papier recyclé.



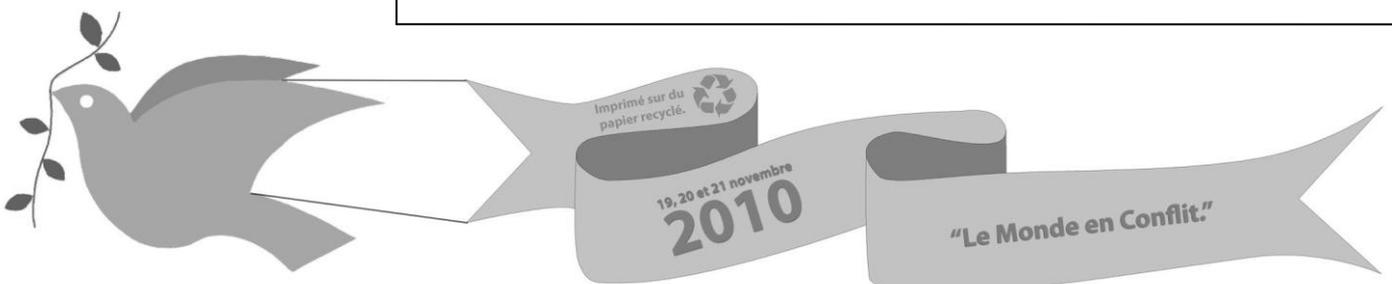
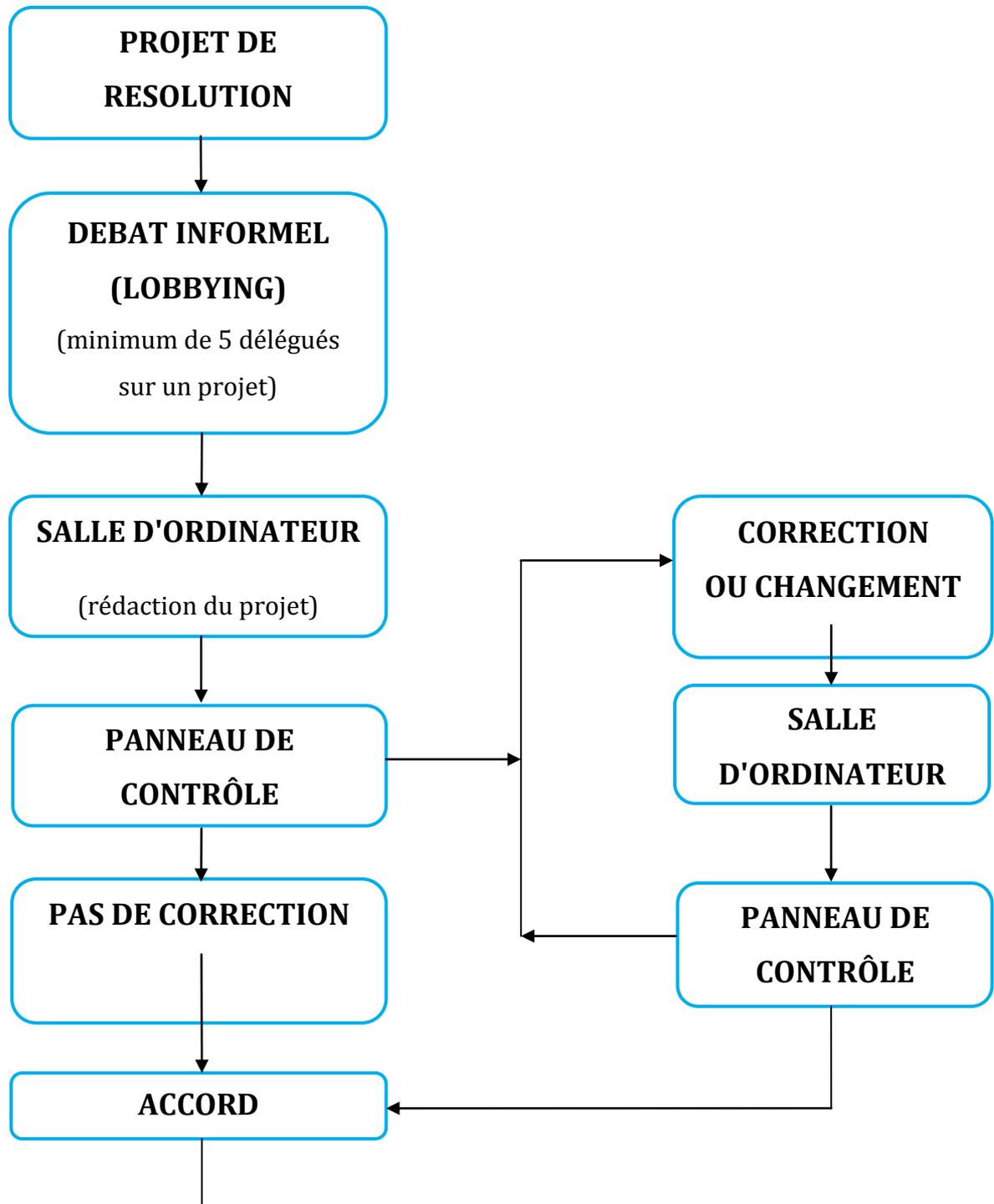
19, 20

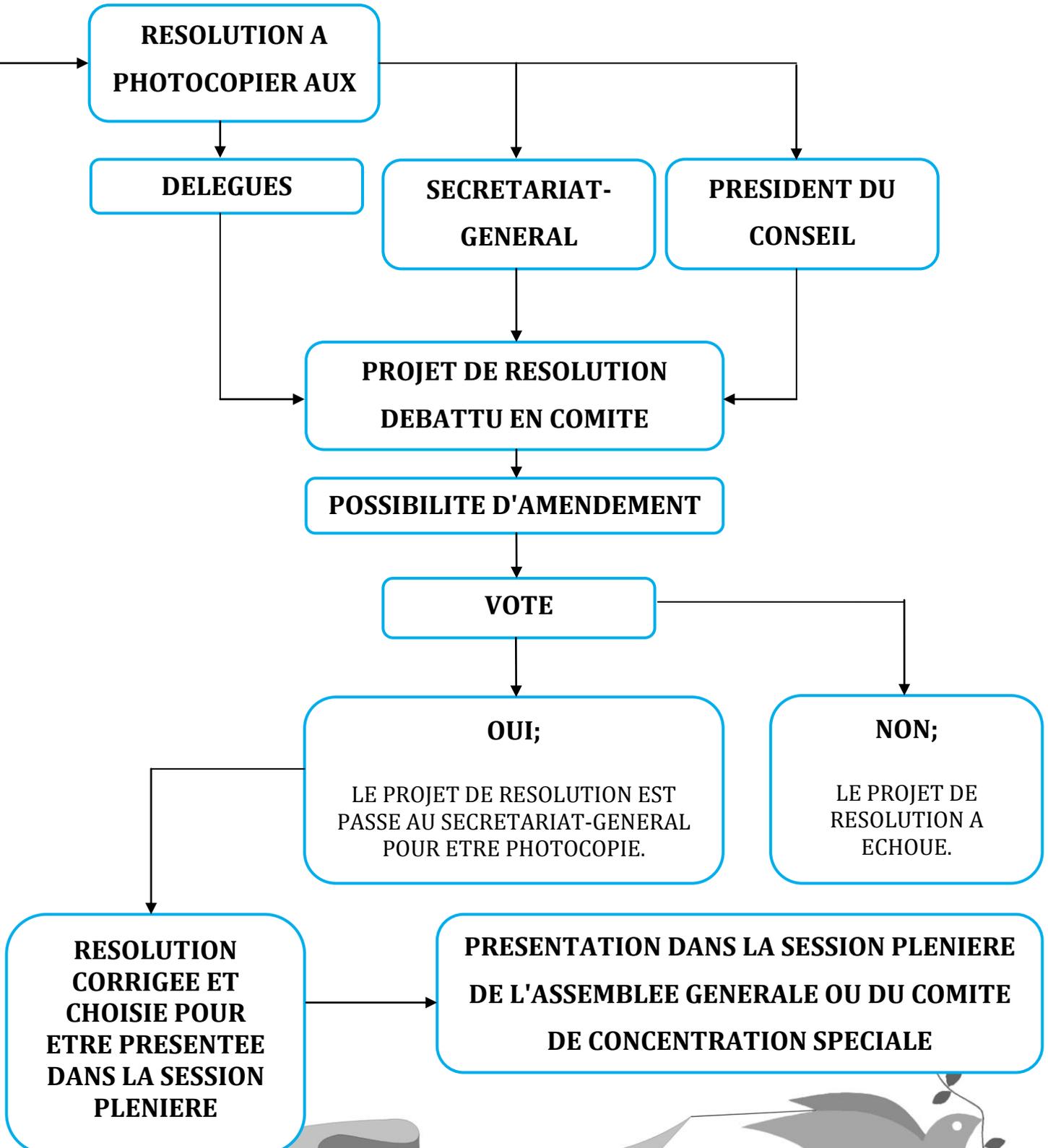
2010

Le Monde en Conflit.



Le parcours d'une résolution





19, 20 et 21 novembre
2010

"Le Monde en Conflit."

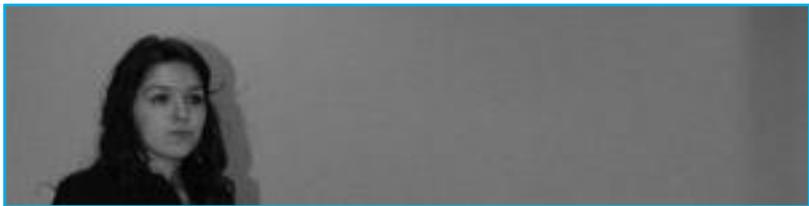
Quelles sont les règles générales des débats ? Comment se déroulent les débats formels ?



LES DEBATS

ГЕЗ ДЕБВІЗ





Pendant les débats

Les règles générales à respecter pendant les débats formels

1. Il est indispensable que les règles et procédures soient connues et acceptées (voir tableau sur les règles générales ci-après) ;
2. Il faut connaître la terminologie, les techniques et tactiques de plaidoyer et savoir manier l'art de parler ;
3. La connaissance du sujet à débattre doit être approfondie : les rôles de chacun sont clairement définis et maîtrisés, chaque argument doit être étayé de preuves et d'exemples concrets et chaque opinion doit absolument être justifiée ;
4. Un projet de résolution suit plusieurs étapes, après avoir été élaboré, corrigé et/ou amendé après discussion, il sera dactylographié puis reproduit pour diffusion ;
5. Seuls le Président, un membre de l'assemblée nommé par le Président sur un point particulier ou le délégué à la barre sont autorisés à parler ;
6. Tous les délégués, y compris ceux qui soulèvent un point particulier, doivent se lever pour s'exprimer et s'adresser d'abord au Président ;
7. Le Président peut, si les circonstances le justifient, augmenter ou réduire la durée du débat ainsi que les temps de parole et limiter le nombre de points d'information ;
8. À l'exception d'une décision du Président, il ne saurait y avoir ni suspension des règles ni changement dans le déroulement du débat.





Le déroulement d'un débat formel

1. Le Président demande le calme à l'assemblée.
2. Le Président invite le porte-parole de la résolution à lire les clauses de celle-ci à voix haute devant l'assemblée.
3. Le Président fixe une durée de débat, par exemple 10 minutes en faveur de la résolution et 10 minutes contre. C'est une moyenne pour une séance de 45 minutes, si l'on intègre toutes les procédures à savoir la lecture de la résolution, les points d'information, les points de procédure, le vote etc. Ce décompte n'autorise pas toujours de longues discussions sur d'éventuels amendements.
4. Le Président donne la parole au porte-parole de la résolution, qui la défend, puis il peut accorder la parole pour les points d'information c'est-à-dire les réponses aux questions des membres nommés par le Président. Les points d'information doivent être formulés sous la forme de questions. Le temps de la question n'est pas pris en compte dans la durée du débat, en revanche le temps de la réponse l'est. L'intervenant peut garder la parole pendant tout le débat, il peut aussi la donner pendant le débat à un autre membre favorable à la résolution ou encore il peut céder la parole une fois son propos achevé sans désigner le délégué suivant. Une fois qu'il a cédé la parole, aucune autre demande de complément d'information ne peut lui être adressée.
5. Si le délégué cède la parole sans désigner son successeur, le Président peut habiliter tout autre membre de l'assemblée qui désire s'exprimer en faveur de ou bien contre la résolution. Cette procédure est utilisée jusqu'à la fin du débat.
6. Lorsque le temps du débat en faveur de la résolution est écoulé, le Président invite le délégué à céder la parole. Le président ouvre alors le débat aux membres qui souhaitent s'exprimer contre la résolution.
7. Le Président habilite un membre de l'assemblée à s'exprimer contre la résolution.

La procédure utilisée par les opposants est la même que celle utilisée par les défenseurs.

19, 20 et 21 novembre
2010

"Le Monde en Conflit."



8. Quand le temps imparti est écoulé, le Président peut, selon les circonstances, proposer un temps supplémentaire ou clore le débat et soumettre la résolution au vote. Une fois que le débat est clos, toute question, excepté les points de procédure relatifs au déroulement du vote, est interdite. Le vote s'opère normalement en levant la pancarte du pays représenté.
9. Le Président poursuit le vote en comptant le nombre de voix pour, le nombre de voix contre et le nombre d'abstentions. Une simple majorité est généralement requise pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les abstentions ne sont pas prises en compte. Le Président annonce le résultat du vote.
10. Les amendements : Tout délégué disposant de la parole, peut proposer d'amender la résolution, en ajoutant, en supprimant, ou/et en insérant n'importe quel mot, phrase ou clause dans les clauses opérationnelles. L'esprit et l'objectif de l'amendement doivent être conformes à ceux de la résolution originale et sont destinés à améliorer ou à éclaircir un élément de la résolution. Une copie de l'amendement proposé doit être soumise préalablement par écrit à la Présidence. Il est lu, puis débattu selon la même procédure que la résolution principale. Si le vote est favorable, l'amendement devient une part intégrante de la résolution. Le débat reprend ensuite à l'endroit où il a été interrompu. Le délégué qui a proposé l'amendement conserve la parole, si ce dernier est rejeté.





FORUM : Conseil des droits de l'Homme

QUESTION : Les Handicapés et l'emploi

SOUJES PAR : Canada, Djibouti, Ghana, île Maurice, Nicaragua, Pérou, Russie, Sri Lanka, Ukraine

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant que d'après la Déclaration des droits des personnes handicapées du 9 décembre 1975, le terme handicapé désigne toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales,

Estimant la population handicapée à 10% de la population mondiale, et entre 20 et 25% pour les pays en développement,

Soulignant que même si des conventions ont été signées, il existe encore beaucoup de personnes handicapées soumises à des difficultés dans les domaines de la vie sociale, professionnelle et de l'éducation,

1. Espère fortement voir une amélioration de la situation des personnes handicapées vis-à-vis de l'emploi ;
2. Encourage les différents États membres à adopter une législation commune garantissant des droits égaux aux handicapés au niveau international ;
3. Demande que le taux de personnes handicapées dans chaque entreprise soit proportionnel au taux de personnes handicapées, en âge de travailler dans le pays d'embauche ;
4. Propose la création de subventions d'État, avec l'aide d'organismes tels que l'ONU et/ou la Banque mondiale, aux employeurs de personnes handicapées pour les inciter à embaucher celles-ci, et à leur offrir :
 - a) Un salaire identique aux autres employés,
 - b) Une aide médicale appropriée sur le lieu de travail ;
5. Exige que les locaux des entreprises soient adaptés, avec des aides financières d'ONG, au personnel handicapé, pour rendre leur handicap le moins pénalisant possible, à l'aide :
 - a) D'ascenseurs,
 - b) De bureaux équipés.

Imprimé sur du papier recyclé.

19, 20 et 21 novembre
2010

"Le Monde en Conflit."



Quelles sont les règles de procédure ? Comment s'adresse-t-on aux membres du comité ? Quels sont les points et les motions qui peuvent être utilisés pendant le MFINUE ?



LES REGLES DE PROCEDURE БВОСЕДНВЕ





Comment s'exprimer pendant un débat formel

Lexique du débat formel

La Présidence (le Président) : son rôle est très important. Il conduit le débat et maintient le calme tout en restant totalement impartial.

L'assemblée : tous les membres de la classe sauf le Président.

Le porte-parole : la personne qui propose la résolution au débat, sous la forme d'un projet de résolution.

La résolution : la proposition soumise au débat et au vote en fin de procédure.

Prendre la parole : avoir été autorisé à s'exprimer au cours du débat.

Céder la parole : laisser temporairement ou complètement la parole pour que soit posée une demande de complément d'information.

Points et motions

Un point d'information : une question formulée par un membre de l'assemblée, dûment habilité par la Présidence, et adressée au délégué qui a la parole ou à la Présidence.

Un point de procédure : une question adressée à la Présidence par un membre de l'assemblée qui considère qu'une erreur a été commise dans le déroulement du débat ou qui sollicite une explication relative aux procédures.

Un point de privilège personnel : un point de privilège personnel concerne l'inconfort d'un délégué. Il peut interrompre un délégué si et seulement s'il implique l'audibilité et ne peut pas concerner le débat, les sujets débattus ou le discours d'un délégué.

Une motion pour prolonger le temps de débat : une demande adressée à la Présidence souhaitant le prolongement du temps accordé au débat.

Une motion pour passer à la procédure de vote : une demande adressée à la Présidence souhaitant la fin du débat et le passage au vote.

Une motion pour ajourner le débat : une demande adressée à la Présidence souhaitant la fin du débat.

Une motion pour diviser l'assemblée : une demande pour compter les votes avec un appel.





Terminologie

La Présidence et les membres du forum doivent être courtois entre eux et respecter le protocole dans la prise de parole. Pour cela, il faut que chaque élève apprenne les tournures de phrases et le vocabulaire présentés ci-dessous :

Chaque discours commence par : « Monsieur (ou Madame) le Président, Mesdames et Messieurs, membres de la commission... ».

Tous les autres délégués sont désignés à la 3^{ème} personne du singulier. Ex : un point d'information devrait commencer par : « Le délégué a-t-il conscience que.... » et jamais par : « Pensez-vous que... » et au cours d'un discours, un délégué ne doit pas dire : « X, tu as dit.... », mais « Ainsi que le représentant de (nom du pays) l'a dit devant la commission... ».

Formules à employer par les membres du forum

- Monsieur / Madame le Président
- Le délégué de (nom du pays) sollicite / requiert la parole
- Le délégué de (nom du pays) souhaiterait prendre la parole
- Le délégué de (nom du pays) soulève un point d'information / un point de procédure
- Le délégué de (nom du pays) souhaite s'exprimer en faveur de / contre cette motion, cette résolution ou cet amendement parce que...
- Le Président / le délégué a-t-il conscience que... ?
- Le délégué est-il d'accord (en désaccord) avec le délégué de (nom du pays) sur... ?
- Le délégué a précisé dans son discours...Est-il conscient que... ?
- Le délégué de (nom du pays) cède la parole à ...
- Le délégué de (nom du pays) propose d'amender la résolution en supprimant / en insérant / en ajoutant les mots...
- Le délégué de (nom du pays) recommande au conseil / au comité d'apporter son soutien en votant pour / contre cette motion / cet amendement / cette résolution.



Exemple d'une résolution:

FORUM : Conseil de sécurité

QUESTION : La situation en Somalie

Le Conseil de sécurité,

Tenant compte du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie,

Réaffirmant que le Conseil de sécurité respecte la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie,

Rappelant toutes les résolutions antérieures concernant la situation en Somalie, en particulier les résolutions 733 (1992), 751 (1992), 1356 (2001), 1425 (2002), 1519 (2003), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1801 (2008), 1811 (2008), 1814 (2008), 1831 (2008) et 1844 (2008), ainsi que les déclarations de son président, en particulier, celles des 13 juillet 2006 (S/PRST/2006/31), 22 décembre 2006 (S/PRST/2006/59), 30 avril 2007 (S/PRST/2007/13), 14 juin 2007 (S/PRST/2007/19), 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49) et 4 septembre 2008 (S/PRST/2008/33), 16 janvier 2009 (S/PRST/2009),

Prenant connaissance du rapport du porte-parole, Ron Redmond, du Haut Commissariat des Nations unies qui indique que de nombreuses régions en Somalie, notamment la capitale Mogadishu, restent inaccessibles à l'aide humanitaire du HCR,

Tenant en compte que la Somalie connaît une guerre civile depuis 1991,

Soulignant que la situation humanitaire en Somalie est extrêmement grave et ne cesse de se dégrader depuis le début de l'année 2007 avec plus d'un million et demi de Somaliens dépendant aujourd'hui de l'aide humanitaire, dont 80% sont acheminés par mer depuis le Kenya vers la Somalie,

Déplorant les récents attentats et les morts qu'ils ont causés, "Le Monde en Conflit."



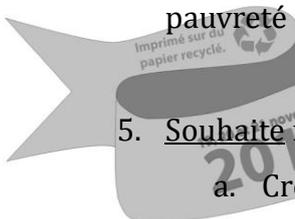
Réitérant les devoirs des partis politiques somaliens en contribuant à un progrès politique,

Réaffirmant les clauses concernant les mesures de sécurité à adopter par les navires souhaitant traverser cette zone maritime,

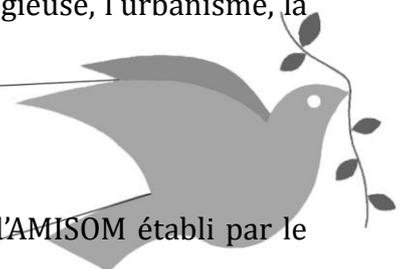
Déplorant que les patrouilles navales n'aient pas encore éradiqué la menace posée par les pirates,

Exprimant sa vive préoccupation sur la situation particulière du Somaliland qui est une région séparatiste de la Somalie, n'ayant pas de statut territorial,

1. Déplore le manque de troupes mobilisées par l'AMISOM ainsi que l'apport en contingent militaire de seulement deux pays de l'Union africaine (UA) ;
2. Propose que la mission de l'AMISOM se déroule en coopération avec l'ONU et d'ajouter à cette force 5.500 Casques bleus afin d'atteindre les 8.000 soldats prévus par l'UA ;
3. Propose de plus la création d'une force maritime, comme Atalanta, pour une durée de trois mois, dirigée par les Nations unies, capable de conjurer la menace que forment les pirates terrorisant les côtes de la Somalie ;
4. Se déclare prêt à soutenir une nouvelle conférence de réconciliation somalienne, entre le Gouvernement de transition, les Tribunaux islamiques, et les chefs de guerre, sous l'égide de l'AMISOM, ayant pour but de créer un dialogue social basé sur des valeurs et des intérêts communs, comme la foi religieuse, l'urbanisme, la pauvreté extrême et la diaspora ;
5. Souhaite renforcer les actions de l'AMISOM en :
 - a. Créant un fonds spécial pour un appui financier à l'AMISOM établi par le



"Le Monde en Conflit."





- Conseil de sécurité et par une assistance multilatérale des États membres,
- b. Faisant apparaître une coopération de matériel et ressources au niveau des États membres ;
6. Recommande la création d'un fonds réservé aux organisations humanitaires afin qu'elles puissent continuer leur mission ;
7. Décide la mise en place de structures éducatives et sanitaires qui permettront de :
- Scolariser un plus grand nombre d'enfants, aussi bien les filles que les garçons, ce qui entraîne :
 - La construction d'écoles,
 - La formation d'instituteurs,
 - Éduquer les populations somaliennes aux dangers de différentes maladies comme :
 - Le paludisme,
 - Le choléra ;
8. Encourage les ONG à envoyer en Somalie des éducateurs volontaires afin d'assurer un système éducatif minimum ;
9. Propose l'envoi de plusieurs convois de nourriture et médicaments destinés au Somaliland grâce à un renforcement des Casques bleus qui escortent les convois de l'ONU ;
10. Demande l'envoi d'un Comité d'experts au Somaliland pour se pencher sur la question de l'indépendance du Somaliland et suivant le rapport donné, prie tous les États membres des Nations unies de considérer l'indépendance et la souveraineté du Somaliland, pour protéger la stabilité momentanée dans le pays et favoriser l'aide internationale pour arriver à une aide financière ;
11. Décide de rester actif sur le sujet.



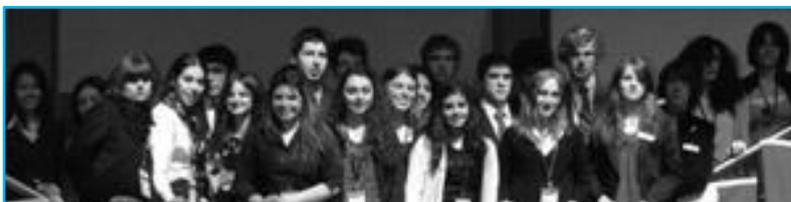
Qui sont les organisateurs du
MFINUE 2010 ? Qui sont les
Présidents des Comités ? Qui
écrit les articles et photographie



LES POSITIONS

ГЕ2 БО2ИЦИОН2





L'Etat Major du MFINUE '10

Secrétariat-Général

Secrétaire-Général:	Haldun ANIL	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Président de l'Assemblée Générale:	Berkay UÇAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Députée Secrétaire-Générale:	Meltem AKALP	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Députée Secrétaire-Générale:	D. Duru AYDIN	Üsküdar American Academy
Vice-présidente de l'Assemblée	Selin SOYUPAK	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul

AG 1 - Comité de Désarmement

Président:	Metehan MOTUGAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-présidente:	Billur BEKTAŞ	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-présidente:	Bükem GEBELEK	Üsküdar American Academy

AG 2 - Comité de Droits de l'Homme

Président:	Berkay UÇAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-présidente:	Ece ERDOĞAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-président:	Alp EZGÜ	Üsküdar American Academy

AG 3 - Comité d'Environnement

Présidente:	Selin SOYUPAK	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-président:	Jean-Baptiste SIJOBERT	Externat Notre Dame de Grenoble

SEC - Conseil de Sécurité

Président:	Cem KUTER	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-présidente:	Irmak ERGİN	Lycée français Notre Dame de Sion

CSP - Comité de Concentration Spéciale sur le thème de "Le Monde en

Président:	Ahmet ADIYAMAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Vice-président:	Barış AKIŞ	Hisar School
Vice-présidente:	Laura EID	Externat Notre Dame de Grenoble



La Commission Exécutive du MFINUE '10

Directeur des Opérations:	Can ELTUTAR	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Directeur de Messagères:	Yamaç ÖZDİL	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Directeur de Sécurité:	Can BAYKAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Sous-directeur de Messagères:	Burak ALICI	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Sous-directeur de Sécurité:	Burak İZ	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Spécialiste de Relations Publiques:	Çağla ASLAN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Spécialiste de Relations Publiques:	Ecem DÖNMEZER	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Spécialiste de Relations Publiques:	Ceren TAŞDEMİR	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul

L'Equipe de Presse du MFINUE '10

Directrice de l'Equipe de Presse:	Seda OKUMUŞ	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Editeur en Chef:	Deniz ÇELİK	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Journaliste:	Öykü ÖBAL	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Journaliste:	Ece BAYRAKÇIĞLU	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Journaliste:	Metin ENNEKAVİ	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Journaliste:	Umay AKKÖSEOĞLU	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Photographe:	Cansu ALMAÇ	Lycée français Saint-Benoît
Photographe:	Aşyan NİLÜFER	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Photographe:	Gözde ÖNEY	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul
Photographe:	Burcu BIYIKLI	Lycée français Sainte-Pulchérie
Photographe:	F. ZENCİN	Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul



Ecoles Participantes et Leurs Délégations

19.2010
2010

"Le Monde en Conflit."

Ecole

Délégation

Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul

Afghanistan

Lycée français Saint-Michel

Autriche

Istanbul International Community School

Bosnie-Herzégovine

Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul

Brésil

Lycée français Galatasaray

Chine

Lycée français Galatasaray

Chypre

Lycée français Notre Dame de Sion

Etats-Unis d'Amérique

Üsküdar American Academy

France

Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul

Gabon

Üsküdar American Academy

Grèce

Lycée français Notre Dame de Sion

Iraq

Lycée français Saint-Michel

Israël

Hisar School

Japon

Lycée français Sainte-Pulchérie

Liban



Ecole

Délégation

Lycée français Sainte-Pulchérie	Mexique
Collège de la Salle Thessalonique	Nigéria
Lycée français Notre Dame de Sion	Ouganda
Externat Notre Dame de Grenoble	Royaume-Uni
Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul	Russie
Lycée français Notre Dame de Sion	Somalie
Üsküdar American Academy	Syrie
Externat Notre Dame de Grenoble	Turquie
Lycée français Galatasaray	Zimbabwe
Istanbul International Community School	AIEA





Programme prévisionnel du MFINUE '10

Vendredi 19 novembre 2010

- 10h00 - 12h00 : Inscriptions
- 12h00 - 13h00 : Déjeuner pour tous les participants
- 13h10 - 15h10 : Cérémonie d'ouverture du *Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie*
- 15h15 - 15h25 2010
- 15h15 - 15h25 : Réunion des Ambassadeurs
- 15h15 - 15h25 : Réunion de l'Etat Major
- 15h30 - 18h15 : Réunion des Conseillers et du Panneau de Contrôle
- 15h30 - 18h15 : Débat informel dans les Comités d'Assemblée Générale et le Comité de Concentration
- 15h30 - 18h15 Spéciale
- 15h30 - 18h15 : Conseil de Sécurité en session
- 18h20 - 18h30 : Panneau de Contrôle disponible
- 18h30 : Salle Multimédia disponible pour tous les délégués
- : Réunion bilan de l'Etat Major

Samedi 20 novembre 2010

- 09h00 - 09h15 : Réunion de l'Etat Major
- 09h15 - 12h30 : Débat informel dans les Comités d'Assemblée Générale et le Comité de Concentration
- 09h15 - 12h30 Spéciale
- 09h15 - 12h30 : Conseil de Sécurité en session
- 09h15 - 12h30 : Panneau de Contrôle disponible
- 12h30 - 13h15 : Salle Multimédia disponible pour tous les délégués
- 13h20 - 18h20 : Déjeuner pour tous les participants
- 18h20 - 18h30 : Tous les comités en session
- 18h30 : Réunion bilan de l'Etat Major
- 19h30 - 23h30 : Fin de la deuxième journée





Dimanche 21 novembre 2010

- 09h00 - 09h15 : Réunion de l'Etat Major
- 09h15 - 12h20 : Tous les comités en session
- 12h30 - 13h15 : Déjeuner pour tous les participants
- 13h15 - 15h50 : Session plénière de l'Assemblée Générale (Salle de Théâtre)
- 13h30 - 15h50 : Conseil de Sécurité, Session plénière du Comité de Concentration Spéciale en session
- 16h00 - 17h30 : Cérémonie de clôture du *Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie*
- 17h30 - 18h00 2010
- 18h00 : Réunion bilan de l'Etat Major

NOUS ESPERONS VOUS REVOIR L'ANNEE PROCHAINE !

